

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0288 Séance du Conseil : 16 DÉCEMBRE 2024
DISPOSITIF LEADER 2023-2027 FICHE ACTION 4 : QUALITÉ DE VIE ET ÉPANOUISSEMENT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU PROFIT DE LA SARL « DOMAINE CASTELL DE BLÉS » SITUÉE SUR LA COMMUNE DE SAINT-GENIS DES-FONTAINES, DIRIGÉE PAR ROMAIN TREBOUL	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 décembre 2024, au Centre Culturel situé place Castellane à Port-Vendres (66660), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT.

Étaient représentés :

Philippe RIUS donne procuration à Antoine CASANOVAS, Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS, Sylvie VILA donne procuration à Lydie FOURC.

Étaient absents :

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Yves BLIN, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 39

Nombre de procurations : 8

Secrétaire de Séance :

Grégory MARTY

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0288-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Pour rappel, le Pays Pyrénées Méditerranée souhaite aider les actrices et acteurs du territoire à écrire et alimenter un nouveau récit sur ce que peut être l'épanouissement personnel et collectif dans un monde en mutation. Les projets pilotes sont recherchés. Les entreprises sont éligibles à ce dispositif, avec un cofinancement préalable de l'une des 4 Communautés de communes qui composent le Pays Pyrénées Méditerranée. C'est dans ce cadre que la CC ACI est sollicitée par Romain REBOUL, dirigeant du Domaine Castell de Blés.

Depuis 2020, le Domaine Castell de Blés propose des hébergements touristiques qualitatifs sur la commune de Saint-Genis-des-Fontaines. Meublé touristique 4 étoiles doté de 14 chambres, il est situé à proximité immédiate de la voie verte et bénéficie d'un emplacement privilégié. Cette implantation a permis au lieu d'être labellisé « accueil vélo » et de s'ancrer dans le tourisme durable.

En 2025, le gérant M. Romain TEBOUL souhaite proposer des prestations additionnelles pour promouvoir la mobilité douce en incitant ses clients à privilégier les déplacements à vélo.

De nouveaux équipements sont prévus :

- la construction d'un abri sécurisé pour les vélos
- une borne de réparation et de gonflage
- le transport des achats de proximité en vélo cargo à la place de la voiture

Le projet de développement porté par le Domaine Castell de Blés s'élève à 13 028.56-€ TTC à partir du plan de financement suivant :

- | | |
|---------------------|--------------------|
| - Fonds LEADER : | 8 000.00-€ (61,4%) |
| - CC ACVI : | 2 000.00-€ (15,4%) |
| - Autofinancement : | 3 028.56-€ (23,2%) |

Le décaissement de l'aide CC ACVI sera conditionné et suspendu au vote de la participation financière du programme européen LEADER.

Un avis favorable sur l'attribution de cette subvention a été émis par la commission développement économique lors de sa séance du 10 décembre 2024.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 2 000.00-€ (deux mille euros) au profit de Monsieur Romain TREBOUL, gérant du Domaine Castell des Blés situé sur la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, afin de soutenir son projet,

Dit que cette subvention est complémentaire à celle versée au titre des Fonds Leader,

Rappelle que son objectif est de promouvoir la mobilité douce en incitant ses clients à privilégier les déplacements à vélo.

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 18/12/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.